

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Secrétariat général

p.A. 25.13.30 - VAL/BIM
p.A. 25.13.370
s.B.30.1.(9).64- FK
(GT "700 ans à l'étranger")

Berne, le 8 novembre 1988

A toutes les Ambassades de
Suisse à l'étranger

700e anniversaire de la Confédération: concours du DFAE
(lettre circulaire No 1)

1. Par note du 7 octobre dernier, nous vous avons informé sur les faits marquants des débats parlementaires qui ont abouti à l'adoption du programme des festivités commémoratives postulé par le message du Conseil fédéral du 1er juin 1988. Comme vous le savez, le troisième volet des festivités prévues sur le plan fédéral (Fête de la solidarité, symposiums, Fonds commémoratif et cérémonie internationale à Berne), comporte des implications internationales sur lesquelles nous reviendrons au fur et à mesure où la conception et le cercle des participants suisses et étrangers à ces diverses manifestations se précisera.
2. Le moment venu, nous ferons appel à votre collaboration pour le choix des personnes (étrangers ou compatriotes résidents) qu'il s'agira d'approcher et d'inviter à l'une ou l'autre des manifestations ou activités spécifiques prévues sur le plan fédéral. Nous sommes conscients que pour pouvoir compter sur la participation de personnalités adéquates, nos demandes devront vous être adressées avec l'anticipation voulue, soit dès que la planification de détail, aussi en ce qui concerne les frais de transport et les structures d'accueil, auront pu être établis de façon suffisamment précise. Les pourparlers conduits, à cet effet aussi, par le Délégué du Conseil fédéral avec les divers partenaires cantonaux et locaux avancent de façon encore inégale, ce qui s'explique aisément en raison de nos structures fédéralistes.
3. Si, pour les raisons de structure rappelées ci-dessus, il n'est pas possible d'avancer simultanément et de façon parfaitement coordonnée sur tous les "fronts" de la préparation des manifestations prévues, nous devons nécessairement procéder par étapes et faire appel à votre collaboration, ne serait-ce que de façon fragmentaire, chaque fois que le concours de notre Département et de ses "antennes" extérieures est sollicité.

Cela vaut aussi bien pour les divers aspects internationaux découlant du mandat confié par le Conseil fédéral à Monsieur M. Solari (cf. chiffre 7 du message) que dans le cadre du

- 2 -

programme que la COCO a charge de coordonner et d'élaborer pour marquer la présence de la Suisse à l'étranger en 1991. Le moment venu, vous serez approché directement par le Secrétariat de la COCO sur ce "volet étranger" du 700e anniversaire. La coordination entre le programme interne suisse (message du 1.6.88) et celui de la COCO est assurée par l'information mutuelle et la participation du soussigné aux réunions du Groupe de Travail "700 ans à l'étranger", constitué récemment par la COCO.

4. Mais il y a plus: la trilogie des fêtes prévues sur le plan fédéral est, comme vous le savez, répartie sur les diverses régions linguistiques du pays et touche quelque 14 cantons. Cette décentralisation relativement large a incité plusieurs cantons peu ou pas engagés sur le plan des festivités fédérales, à mettre sur pied leur propre programme pour 1991. Ainsi, le Canton de Zurich a déjà approuvé un crédit de SFr. 10,5 millions pour commémorer de façon autonome le 700e anniversaire.

Au programme de Zurich, canton et ville à vocation internationale s'il en est, figure un projet pour la réalisation duquel le Comité d'organisation a sollicité notre collaboration auprès du Chef du Département. Il s'agit d'un projet un peu insolite qui, placé sous le leitmotiv de "rencontre 91", entend illustrer l'ouverture de Zurich sur le monde de façon non conventionnelle et apolitique.

En annexe, nous vous remettons le descriptif sommaire du projet établi par le Comité d'organisation zurichois, auquel nous ajoutons quelques commentaires de notre part. Nous sommes intéressés de connaître votre avis sur la faisabilité de ce projet, de l'accueil et des réactions qu'il pourrait susciter dans votre pays de résidence (et dans vos autres pays d'accréditation éventuels). Par notre entremise, le Canton de Zurich se propose d'inviter une famille de tous les Etats souverains reconnus par la Suisse au sens de l'instruction No 011.

Votre brève réponse nous sera précieuse pour formuler la réponse attendue du Chef du Département par le Comité d'organisation zurichois. A cet effet, nous vous serions reconnaissants de nous communiquer votre avis jusqu'au

5 décembre 1988, au plus tard.

D'avance, nous vous en remercions.

Az. Vallon
P.O.
(André-L. VALLON)

Annexe: ment.

Copie pour information à:

- Secrétariat du Chef du Département
- Secrétariat du Secrétaire d'Etat
- SRU, MF, SFR, MA, SIN, RUE, DD, FN, GWB, GI, BOR, FK, PB, VOG

Geburtstags-Party aus aller Welt

Aus Anlass der 700-Jahr-Feier der schweizerischen Eidgenossenschaft möchten wir im Kt. Zürich zu einem zwanglosen und unpolitischen Treffen von Familien aus der ganzen Welt, gewissermassen als Geburtstags-Party, einladen.

Gastgeber

Familien im Kanton Zürich, evt. auch Hotels.

Gäste

Je eine Familie, bestehend aus dem Elternpaar, einem Sohn und einer Tochter von je 14 - 16 Jahren, aus jedem von der schweizerischen Eidgenossenschaft anerkannten Staat.

Mindestens ein Familienglied muss sich auf deutsch, französisch, englisch, italienisch oder spanisch verständigen können.

Es sollte sich um eine Familie von durchschnittlichem Standard handeln, die noch nie in der Schweiz war.

Die Auswahl könnte auf Grund von Radio- oder TV-Sendungen mit Präsentation und einfachen Fragen über die Schweiz erfolgen. Die Unterlagen würden geliefert.

Programm

Teilnahme an vier gemeinsamen Veranstaltungen:

- Empfang im Bundeshaus
- Teilnahme am "Zürifäscht" (Stadtfest von Zürich)
- Ausflug in die Alpen
- Spielfest auf dem Rütli

Das übrige Programm wird von den Gastgeberfamilien individuell gestaltet.

Aufenthalt

Ca. 10 - 14 Tage, je nach Flugplänen, zwischen 20.6. und 15.7.1991.

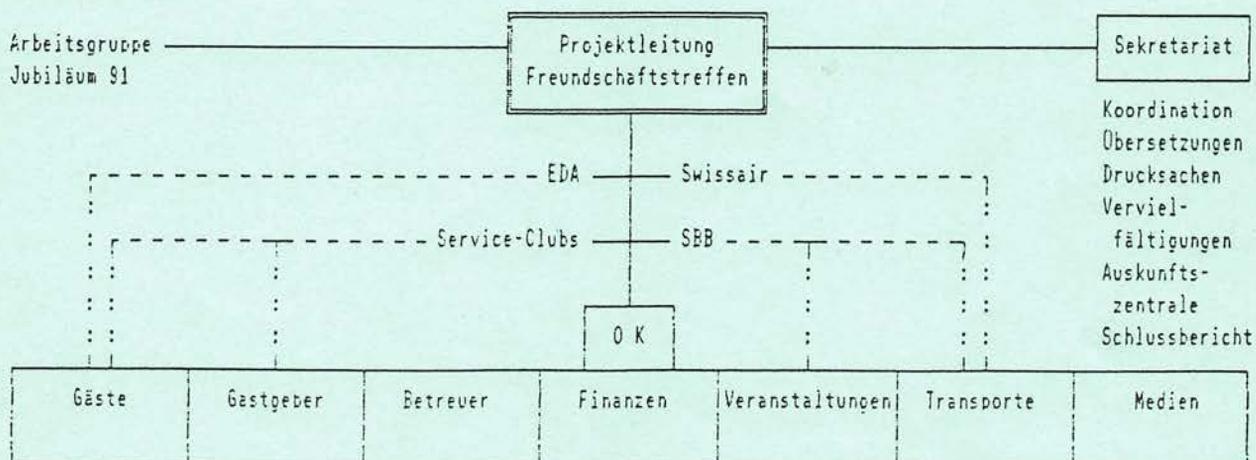
Reisekosten

Die Transportkosten zum und vom internationalen Flughafen im Ursprungsland sollten - wenn möglich - von lokalen Sponsoren oder Regierungen übernommen werden. Nötigenfalls würden sie von der Schweiz aus vergütet.

Versicherung

Die Gäste werden gegen Unfall versichert.

Organisation



Note de dossier

"Geburtstagsparty aus aller Welt"
Projet du Canton de Zurich dans
le cadre de son programme de commé-
moration du 700e anniversaire

L'idée d'organiser, avec notre appui, la "Geburtstagsparty" (ou "Familienparty") proposée par le Président E. Gerber paraît sympathique en soi. Le Délégué du CF, M. Marco Solari, y est également favorable tout en précisant qu'il appartient au Canton de Zurich d'en assumer l'organisation.

Si l'infrastructure d'accueil, la couverture des frais de transport et de séjour peuvent être assurées en temps voulu, le concours demandé au Département et à nos missions à l'étranger devrait pouvoir être assuré sans difficulté majeure. Aussi séduisant qu'il paraît, le projet n'en comporte pas moins un certain nombre d'aléas.

- Il s'agit d'inviter des familles d'origine "moyenne", ce qui présume l'existence d'une "classe moyenne" dans chaque pays destinataire d'une invitation. Malheureusement, tel n'est pas le cas dans les 2/3 au moins des pays du globe. Même si le choix des invités s'opère au moyen d'un concours, on ne pourra guère éviter des sélections arbitraires ou des passe-droits.
- Le recours à des interprètes "bénévoles" pendant tout le séjour (10 - 14 jours) semble relever de l'utopie. En revanche, l'idée d'inviter, en plus de couples, un ou deux de leurs enfants en âge de scolarité est bonne car, dans la plupart des pays, les fils/filles connaissent généralement mieux que leurs parents au moins une de nos langues occidentales et peuvent ainsi faire office de traducteurs.
- Si déjà la population du Canton de Zurich comporte des citoyens de plus de 100 nationalités différentes, ne conviendrait-il pas de les associer aussi à la "party" envisagée au même titre que l'extension de l'invitation à adresser à une famille des autres cantons suisses?

- 2 -

L'hébergement des hôtes étrangers par des familles suisses de Zurich ou des cantons voisins pendant 10-14 jours pourrait susciter quelques problèmes, surtout pour les invités en provenance de pays lointains, aux us et coutumes très différents des nôtres. S'il s'agit d'hôtes dépaysés, qui se rendent pour la première fois en Occident ou en Suisse, il faudrait veiller à ce que les familles d'accueil soient d'un niveau approprié et fassent preuve, au besoin, de la compréhension voulue. A cet égard aussi, il paraît important de disposer d'au moins une langue de communication commune pour ne pas éveiller des susceptibilités et éviter des malentendus.

- Reste le problème du financement de l'opération. Abstraction faite de toutes les facilités d'accueil et de transport escomptées par les organisateurs, la contribution cantonale offerte pour ce projet est nettement insuffisante. Il faut donc trouver des "sponsors", beaucoup de "sponsors", car les coûts des déplacements et l'infrastructure d'accueil devraient être assurés avant de lancer les invitations formelles à travers notre réseau diplomatique.
- Enfin, il ne faut pas perdre de vue que l'initiative zurichoise nous pose un problème de "concurrence" par rapport aux facilités de transport et d'accueil qu'il s'agira d'obtenir nous-mêmes pour les festivités commémoratives prévues sur le plan fédéral: Hôtes et participants étrangers à la Fête de la solidarité, aux symposiums, journalistes étrangers, billets SWISSAIR à prix réduits pour les Suisses de l'étranger en 1991, etc... .
- Pour ne rester que sur le plan des transports aériens, les possibilités de bénéficier de tarifs de faveur, ou même gratuits, ne sont pas illimitées et devront être coordonnées avec la direction de SWISSAIR une fois que tous les besoins en relation avec les festivités prévues en 1991 (plan fédéral, cantons intéressés, etc.) seront connus. A défaut d'une telle coordination, seuls les premiers demandeurs risquent d'obtenir satisfaction.
- Dans le descriptif, la rubrique "Reisekosten" devrait être précisée en ce sens que les organisateurs zurichois ont apparemment obtenu l'assurance de SWISSAIR, qu'au cas où le pays d'origine de la famille invitée n'est pas desservi par SWISSAIR, mais par une compagnie membre de la IATA, notre compagnie nationale s'emploierait à obtenir de cette compagnie un tarif préférentiel pour le trajet de raccordement jusqu'à la prochaine escale desservie par SWISSAIR. Pour le "sponsoring" des frais de raccordement nécessaires, les organisateurs zurichois envisagent de faire appel à des institutions locales d'entraide du genre Rotary, Lions Club, Colonie suisse, etc., plutôt qu'aux gouvernements concernés.

AL. Vallon

(A.-L. VALLON)